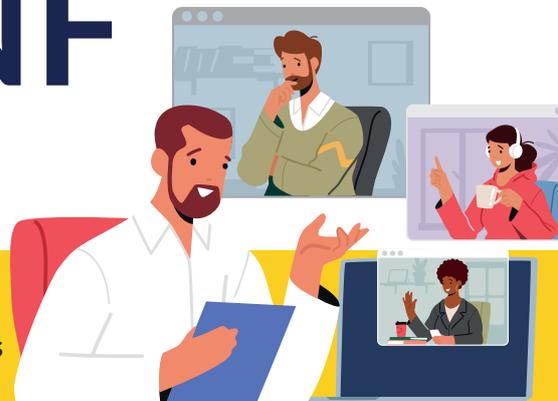


La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS
Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web: <https://www.codinf.fr>



NOS CONFÉRENCES DU 21 SEPTEMBRE ONT ÉTÉ UN SUCCÈS !

25 participants présents et
60 à distance ont assisté aux
conférences CODINF organisées
à l'occasion de notre AG 2021.

Les thèmes abordés ont donné lieu à de riches échanges avec l'assistance :

- **Quel avenir pour l'assurance-crédit ?**
Avec Delta assurances, le 4^e cabinet de courtage en France
- **kwote : une infotech au service d'une gestion personnalisée de vos risques clients**



Quel avenir pour l'assurance-crédit ?

Les assureurs-crédit se sont lourdement trompés dans leur anticipation des défaillances 2020 et 2021. Les 140 milliards de PGE obtenus par plus de 700 000 entreprises ont évité la catastrophe attendue mais les réductions brutales de couverture ont fortement pénalisé les assurés. Le PIB a régressé de 3,5% dans le monde, de 7% dans la zone euro et de 8% en France. Dans ce contexte, les cabinets de courtage ont aidé leurs clients à contester les hausses de taux en s'appuyant sur l'activité réelle et les ont assistés lors des arbitrages pour limiter les baisses de lignes. À ce jour, la plupart des assurés sont revenus à des niveaux d'avant crise.

Pourquoi s'assurer-crédit ?

- pour sous-traiter, en tout ou partie, la prévention des risques et le recouvrement des créances
- pour accroître la base finançable par les banques, afin de faire face aux augmentations de prix des matières premières et au remboursement du PGE dans un contexte de baisse des marges

Pourquoi recourir à un courtier ?

- car sa connaissance de l'assuré lui permet d'être une interface efficace lors des rendez-vous d'arbitrage
- car sa position lui permet d'obtenir une tarification préférentielle
- car ses commissions ne coûtent pas aux assurés mais aux assureurs
- car les assureurs vont devoir faire face à la fin de CAP et CAP+
- car il peut mettre en place des contrats personnalisés, à la limite du sur-mesure, d'autant que les assureurs sont aujourd'hui en recherche d'activité...



Kwote : une infotech au service d'une gestion personnalisée de vos risques clients

Kwote, partenaire de Codinf, a développé une solution intégrée de credit management pour PME et ETI qui a déjà été installée chez 350 entités pour 780 utilisateurs. Elle permet une meilleure vision de l'ensemble des données de chaque client et donc un contrôle plus efficace. L'outil s'adapte à l'organisation car il n'impose pas la sienne et il offre une personnalisation du reporting. Son coût varie en fonction du nombre de clients suivis et des modules choisis.

Module de relance :

- détermination du profil payeur
- scénarios de relance par différents supports selon le comportement client
- personnalisation des contenus par type de relation (ex : client sympa)
- suivi des litiges

Module de gestion des risques :

- analyse de l'évolution du profil payeur (clignotant d'alerte)
- optimisation de l'assurance-crédit (ex : suivi des taux de couverture)
- sollicitation du courtier lors des réductions ou résiliations de garantie

Le système est multilingue et multidevise (consolidation en euros). Son temps d'installation demande à partir de 5 jours ouvrés.

Nous vous enverrons
le lien vers le replay
sur demande.

REMONTÉE «HISTORIQUE» DANS L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

La Capestre a réalisé une étude en juillet 2021 auprès de 1 700 entreprises, qui montre que les artisans du bâtiment ont retrouvé leur niveau d'activité de 2019 :

	1 ^{er} semestre 2021/2019	2 ^{ème} trimestre 2021/2020	12 derniers mois
Artisanat du bâtiment	+0,5%	+37%	+11,3%
Entretien/rénovation	+2,2%	+42%	+11,9%
Rénovation énergétique ¹	+3,3%	+43%	+13,9%
Neuf ²	-1,8%	+30%	+10,3% ³

¹ la « locomotive » est l'installation de pompes à chaleur
² problèmes de délivrance des autorisations et des permis de construire
³ portés par la construction de maisons individuelles

La hausse des prix a varié de 20 à 80% selon les matériaux. Les trois quarts des entreprises interrogées ont rencontré une hausse significative au cours des 6 derniers mois, et plus particulièrement les métiers de la menuiserie/serrurerie (86%) ou encore ceux de la couverture/plomberie/chauffage (81%). En revanche, seul un quart des entreprises ont réussi à répercuter cette hausse dans leurs prix systématiquement, 35% n'ont pas pu le faire tout le temps, et près de 40% ne l'ont pas fait du tout.

Par ailleurs, 57% des entreprises ont été affectées par des problèmes d'approvisionnement. Parmi les plus touchés, les métiers de la couverture/plomberie/chauffage : la pénurie de composants électroniques a entraîné des difficultés dans l'approvisionnement en chaudières. Au total, 67% des TPE ont subi des retards ponctuels à cause de ces pénuries, un quart ont reporté des chantiers, 29% ont changé de distributeurs, 19% ont utilisé des matériaux de substitution.

Au début juillet 2021, les carnets de commandes étaient à un niveau très élevé (111 jours), près de 2 fois plus qu'un an auparavant.

REMISE DU RAPPORT 2020 DE L'OBSERVATOIRE DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Lors de cette remise, le ministre a annoncé une concertation avec les collectivités locales pour définir les modalités de publication des délais moyens de paiement individuels des acteurs publics locaux, avant la fin de l'année, conformément à ce qui avait été prévu dans la loi PACTE.

Le gouverneur de la Banque de France a annoncé que la cotation FIBEN serait affinée par une analyse des délais de paiement des comptes 2021 car « la trésorerie que les entreprises accumulent ou accumuleraient en différant excessivement le paiement de leurs dettes fournisseurs n'est pas réellement de la trésorerie disponible ».

RÉFORME DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

L'ordonnance du 15 septembre 2021 transposant la directive européenne « restructuration et insolvabilité » est entrée en vigueur le 1^{er} octobre mais n'est pas applicable aux procédures en cours. En voici les dispositions majeures :

En **procédure de conciliation**, le tribunal peut désormais imposer des délais aux créanciers qui refusent de suspendre l'exigibilité de leurs créances pendant la procédure de conciliation. L'entreprise en difficulté peut demander au juge de reporter ou échelonner le paiement de la créance.

En **procédure collective**, les « comités de créanciers » sont remplacés par les « classes de parties affectées », créanciers ou détenteurs de capital directement affectés par le projet de plan.

Un nouveau privilège « post money » est créé pour le créancier consentant un apport de trésorerie. Il est réglé immédiatement après les salariés.

Commentaire : ces dispositions pourraient permettre d'imposer des remises aux créanciers publics, qui jusqu'à présent les refusaient systématiquement.

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
280 000 €	KAPORAL COLLECTIONS	37864460300060	29/09/2021
60 000 €	ASTELLAS PHARMA	54206069400057	29/09/2021
58 000 €	LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION	33990506900029	29/09/2021
16 000 €	GROUPE GOYER	35132705100014	29/09/2021
2 000 €	KEOLIS METROPOLE ORLEANS	83390859300027	29/09/2021
1 000 €	LYBEDIS	34846084100011	29/09/2021
1 000 €	CPK PRODUCTION FRANCE	43393576400012	29/09/2021

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Webinaires organisés par l'AFDCC les 15, 17 et 30 septembre
- Réunion commission économique AXEMA (Agro-équipements) le 23 septembre

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Le 15/09, Euler Hermes a revu 85 notations sectorielles à la hausse dans le monde entier et 4 à la baisse :

Perspectives économiques
Sept 2021 - Euler Hermès

Selon eux, la plupart des secteurs retrouveraient les niveaux d'activité d'avant crise d'ici la fin de l'année prochaine.

En France, 13% des PME risquent de défaillir dans les quatre prochaines années. Les équipementiers automobiles, les matériels de transport et l'énergie comptent la plus forte proportion de PME fragiles.

